

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2012/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juillet 2012

DCM N° 12-07-11

Objet : Schéma de Développement Touristique Local.

Rapporteur : M. JEAN, Adjoint au Maire

L'Office de Tourisme de Metz-Cathédrale œuvre, en lien et avec le soutien de la Ville de Metz, à la mise en œuvre des missions générales d'accueil, d'information des clientèles, de promotion touristique de la « Destination Metz », de coordination et d'animation des réseaux touristiques, d'observation et de veille touristique et ce, en cohérence avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et le Comité Régional du Tourisme (CRT).

Face à l'engouement pour la « Destination Metz » depuis l'avènement du Centre Pompidou-Metz le tourisme connaît un véritable essor, et devient un secteur économique porteur. Aussi convient-il de favoriser la collaboration entre les acteurs du tourisme pour renforcer l'attractivité de la ville et au-delà, de toute la région.

Au-delà des premiers effets positifs immédiats : augmentation de la fréquentation des hébergements et des sites patrimoniaux (Cathédrale, musée de la Cour d'Or), accroissement important de la consommation de visites guidées et des produits de séjour, le tourisme est appelé à s'inscrire dans une logique de développement durable grâce à la création de synergies entre les différents acteurs qui ont pris conscience des enjeux, et du potentiel économique que représente ce secteur pour Metz.

Devant la concurrence accrue des destinations urbaines, et en particulier des capitales régionales et européennes comme lieux de séjours touristiques (« city trips » / « city breaks »), et dans le prolongement de l'ouverture du Centre Pompidou-Metz dont la renommée nationale et internationale est aujourd'hui acquise, la Ville de Metz et l'Office de Tourisme doivent continuer ensemble à développer la « Destination Metz ».

C'est dans cet esprit d'initiative et d'anticipation que l'Office de Tourisme a remis dès avril 2011 à la Ville de Metz des propositions cadres pour bâtir un Schéma de Développement Touristique Local (SDTL), point de départ d'un travail plus large qui s'est déployé de l'été 2011 à mai 2012 en lien avec des experts, des socio-professionnels, un creuset pluridisciplinaire d'acteurs locaux du tourisme afin de déterminer les objectifs de développements partagés et les priorités d'actions. Des rencontres régulières ont permis de recueillir les attentes, de s'inscrire en prospective et de créer une véritable dynamique de partage de la dimension touristique à donner à Metz.

La présentation du diagnostic, les débats avec les différents partenaires sur les orientations stratégiques ont visé ainsi à enrichir l'analyse, la réflexion, et à construire le projet de schéma.

Le Schéma de Développement Touristique de la Destination Metz s'organise en trois parties :

- Un diagnostic du territoire,
- Des axes stratégiques déterminés à partir des leviers de développement dégagés par le diagnostic,
- Un programme d'actions, carnet de bord du développement touristique à venir de la « Destination Metz ».

Il est proposé d'adopter les principes du Schéma de Développement Touristique Local dont la mise en œuvre s'exercera par le biais d'actions portées par les différents acteurs du tourisme dont principalement la Ville de Metz et l'Office de Tourisme.

Délibération en conséquence :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de Tourisme,

VU les statuts de l'association « Office de Tourisme de Metz-Cathédrale »,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011 portant sur le budget primitif 2012,

VU la délibération en date du 29 mars 2012 portant sur la subvention 2012 de l'Association Office de Tourisme Metz-Cathédrale,

VU la convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2012 conclue avec l'Association « Office de Tourisme Metz-Cathédrale » comportant un volet sur l'aide et l'assistance apportée par l'association à la rédaction du Schéma de Développement Touristique Local de la Ville de Metz,

VU le document de synthèse du Schéma de Développement Touristique Local précisant les axes stratégiques du développement touristique sur Metz,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de mettre en place un Schéma de Développement Touristique Local afin de renforcer la « Destination Metz »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE D'APPROUVER les principes dégagés par le Schéma de Développement Touristique Local tels que fixés dans le document ci-joint,

PRECISE que le Schéma de Développement Touristique Local sera mis en œuvre dans le cadre d'actions concertées avec les différents partenaires et plus particulièrement avec l'Office de Tourisme via les conventions annuelles d'objectifs et de moyens.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint délégué :

Thierry JEAN

Service à l'origine de la DCM : Grands Projets et Enjeux Métropolitains – Direction chargée du Développement/Attractivité et Tourisme

Commissions : /

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45

Absents : 10.

Dont excusés : 10

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE